

LES POINTS D'EAU ARTIFICIEL – RESERVE SOUPLE

T.4.1
RDDECI

Référence(s)

GTO – Etablissements et techniques d'extinction
 NFS 61-701 & 61-703 – Spécifications complètes des raccords incendie
 NFS 62-240 – Dispositifs d'aspiration pour la DECI
 NFS 62-250 – Règle d'installation pour citerne souple pour la DECI

Un point d'eau artificiel, type **réserve ou bache souple**, concourt à la DECI sous réserve de répondre aux exigences de volume et d'accessibilité. Il permet de puiser de l'eau par la mise en aspiration de l'engin-pompe ou d'une motopompe.

Caractéristiques techniques et géométriques d'implantation

- ✚ **Volume minimal de 30 m³,**
- ✚ **Accessible en tout temps** (voie engin réglementaire de 3 m de largeur mini, stabilisée),
- ✚ **Signalé avec son volume,**
- ✚ **Une ou plusieurs prises directes** respectant la NFS 61-701 et 703 (les  tenons verticaux  ou tournants), 1 par tranche de 120 m³ en fonction de l'accessibilité et dans la limite de 4 au-delà de 480 m³,
- ✚ **Ou aspiration sur poteau  ou colonne (Ø de 100)** respectant la norme NFS 62-240, 1 par tranche de 120 m³ en fonction de l'accessibilité et dans la limite de 4 au-delà de 480 m³,
- ✚ **Posée sur une surface plane,**
- ✚ **Un orifice de remplissage, un évent et un trop plein,**
- ✚ **Un anti vortex Ø 100 mm pour éviter le placage de la citerne à l'aspiration,**
- ✚ **Protection antigel des raccords,**
- ✚ **Inspection et maintenance régulière** (par du personnel compétent à la charge du propriétaire).



Types de prises d'eau



Prise direct (hors sol)



Col de cygne (hors gel)

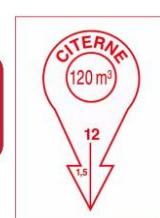


Poteau d'aspiration (hors gel)

Aménagement



Signalisation



La protection par clôture n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée pour éviter sa dégradation !!!